

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1981 B 00039

Numéro SIREN : 321 562 415

Nom ou dénomination : NOVANCES

Ce dépôt a été enregistré le 30/08/2021 sous le numéro de dépôt A2021/003080

NOVANCES
Société par actions simplifiée au capital de 2 100 000 euros
Siège social : Le Parc Millésime, 119, rue Michel Aulas
69400 LIMAS
321 562 415 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS DU 3 MAI 2021

LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Christophe ALEXANDRE
Monsieur Christian DECHANT
Monsieur Stéphane DOMINE
Monsieur Julien DUPRAZ
Madame Stéphanie FLEUR
Monsieur Laurent GILLES
Monsieur Jean-Pierre GIRAUD
Monsieur Pascal JOURDAN
La société NOVANCES GRAND LYON représentée aux présentes par son Président, M. Pascal JOURDAN
Monsieur Christophe PERRUELLE
Madame Virginie RAFFIN
Monsieur Gauthier RAVAT
Madame Guillemette REY LESCURE
Monsieur Jacques STOULS

Détenant ensemble 50734 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée NOVANCES désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société NOVANCES et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 20 des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport du président,
- le texte des projets de décisions,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

- Agrément d'un nouvel associé,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général, sous condition suspensive de son inscription en qualité de commissaire aux comptes auprès du Haut conseil du commissariat aux comptes (H3C),
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La collectivité des associés décide d'agréer le prêt de consommation d'une action devant être consenti par la société NOVANCES GRAND LYON au profit de Monsieur Johann GUILLET, expert-comptable inscrit à l'Ordre des Experts Comptables Auvergne- Rhône-Alpes, né le 1^{er} octobre 1988 à LE PONT DE BEAUVOISIN (38), demeurant 61 Avenue des Frères Lumière 69008 LYON, et ce dernier en qualité de nouvel associé à compter de ce jour.

DEUXIEME DÉCISION

La collectivité des associés sur proposition du président, décide de nommer en qualité de Directeur Général, sous condition suspensive de son inscription en qualité de commissaire aux comptes auprès du Haut conseil du commissariat aux comptes (H3C) :

Monsieur Johann GUILLET
Né le 1er octobre 1988 à LE PONT DE BEAUVOISIN (38)
De nationalité française
Demeurant 61 Avenue des Frères Lumière 69008 LYON.

Ce dernier précédemment agréé en qualité de nouvel associé, a fait savoir à l'avance qu'il acceptait les présentes fonctions et que rien ne s'opposait à l'exercice desdites fonctions.

Il disposera des mêmes pouvoirs de direction et de représentation légale de la société que le Président et sera soumis aux mêmes limitations.

TROISIEME DECISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à LIMAS.
le 3 mai 2021.

Copie certifiée conforme

